



RAPPORT DE GESTION 2017

GROUPE AGROGENERATION ET AGROGENERATION S.A.



A Paris, le 25 avril 2018

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre société à l'effet notamment de vous rendre compte de l'activité, des résultats de la gestion du groupe AgroGeneration et de la société AgroGeneration S.A. au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice social et des comptes consolidés du groupe.

Vos commissaires aux comptes, les cabinets Ernst & Young et Autres et Finexsi-Audit, vous donneront dans leurs rapports toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports et autres documents s'y rapportant vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Le Conseil d'administration



TABLE DES MATIERES

PARTIE 1 : RAPPORT DE GESTION	6
1. ACTIVITE ET RESULTATS DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2017 ET PERSPECTIVES	6
1.1 Activité	6
1.2 Faits marquants	6
1.2.1 Situation géo-politique et économique en Ukraine	6
1.2.2 Cession des filiales Zachepylivske LLC et Vybor LLC	7
1.2.3 Conditions climatiques de la campagne agricole 2016-17	7
1.3 Résultats du groupe et comptes consolidés	7
1.3.1 Présentation et méthodes d'évaluation des comptes	7
1.3.2 Présentation des résultats du groupe et des comptes consolidés	8
1.4 Exposition aux risques	8
1.5 Situation financière et analyse de l'évolution des résultats	9
1.5.1 Présentation simplifiée des comptes consolidés	9
1.5.2 Production et chiffre d'affaires	10
1.5.3 Résultats de l'exercice	10
1.5.4 Structure financière	12
1.6 Progrès réalisés ou difficultés rencontrées	13
1.7 Activités du groupe en matière de recherche et développement	14
1.8 Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir	14
1.9 Evènement importants survenus depuis le 31 décembre 2017	15
2. PERIMETRE DU GROUPE	15
2.1 Sociétés du Groupe	15



2.2	Acquisitions et cessions de participations.....	15
3.	PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX ET AFFECTATION DU RESULTAT	16
3.1	Examen des comptes annuels d'AgroGeneration S.A.	16
3.1.1	Présentation et méthodes d'évaluation des comptes.....	16
3.1.2	Chiffre d'affaires et résultats	16
3.1.3	Capitaux et autres fonds propres.....	16
3.1.4	Délais de paiements.....	17
3.1.5	Prêts à moins de deux (2) ans conclus par AgroGeneration S.A.	18
3.2	Proposition d'affectation du résultat.....	19
3.3	Dépenses non déductibles.....	19
3.4	Montant des dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices éligibles à l'abattement de 40% et non éligibles à cet abattement	19
3.5	Tableau des résultats des cinq derniers exercices	19
4.	ACTIONS GRATUITES, STOCK-OPTIONS, BSA, BSPCE ET OSRANE.....	19
5.	INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSACTIONS REALISEES SUR LES TITRES D'AGROGENERATION S.A. PAR LES DIRIGEANTS ET LES PERSONNES ASSIMILEES.....	20
6.	INFORMATIONS SUR LE CAPITAL SOCIAL D'AGROGENERATION S.A.....	21
6.1	Répartition du capital	21
6.2	Informations relatives aux opérations effectuées par AgroGeneration S.A. sur les titres émis.....	22
6.2.1	Contrat de liquidité et Autocontrôle.....	22
6.2.2	Participation des salariés au capital.....	22
6.3	Cours de bourse	23
6.4	Succursales existantes.....	23
7.	INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES	23
7.1	Protection de l'environnement.....	23
7.2	Programmes sociaux	23



8. INJONCTIONS OU SANCTIONS PECUNIAIRES POUR PRATIQUES ANTI-CONCURRENTIELLES	24
PARTIE 2 : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	25
1. CONVENTIONS MENTIONNEES A L'ARTICLE L. 225-37-4 2ND ALINEA DU CODE DE COMMERCE	25
1.1 Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé	25
1.2 Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice	26
1.3 Conventions autorisées depuis la clôture de l'exercice	27
1.4 Conventions visées à L. 225-102-1 du Code de commerce intervenues au cours de l'exercice	27
2. GOUVERNANCE.....	28
2.1 Composition du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos.....	28
2.2 Renseignements personnels relatifs aux membres du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos	30
2.3 Liste des autres mandats et fonctions exercées par les membres du Conseil d'administration	34
2.4 Rémunération et avantages en nature des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale.....	36
2.4.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration	36
2.4.2 Rémunération des membres de la Direction générale.....	36
2.5 Délégation d'augmentation du capital.....	37
ANNEXE 1 - LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES.....	38
ANNEXE 2 - TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES.....	39
ANNEXE 3 - TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE	40



PARTIE 1 : RAPPORT DE GESTION

1. ACTIVITE ET RESULTATS DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2017 ET PERSPECTIVES

1.1 Activité

Créé en 2007, AgroGeneration est un producteur international de céréales et oléagineux. Suite au rapprochement avec Harmelia, le groupe est devenu un des cinq premiers producteurs agricoles en Ukraine avec près de 110 000 hectares contrôlés et a pour objectif, en louant des terres agricoles à fort potentiel, de répondre au défi alimentaire de demain, lié au doublement de la consommation mondiale d'ici à 2050.

Cotée sur le marché d'Euronext Growth à Paris depuis mars 2010, la société est contrôlée par le fonds d'investissement SigmaBleyzer qui a plus de 20 ans d'expérience dans le secteur du capital-investissement en Europe de l'Est.

AgroGeneration emploie environ 1 500 employés (dont environ 200 saisonniers) qui gèrent 110 000 hectares de terres. Le groupe bénéficie d'une capacité de plus de 400 000 tonnes de production et 210.000 tonnes de stockage.

Autour de locations de longues durées de terres, le groupe a développé un modèle de pratique agricole semi-intensive, avec un recours maîtrisé des intrants, la recherche d'engrais et de semences de 1^{er} choix et un machinisme performant. AgroGeneration commercialise la production en direct sur le marché ukrainien et à l'export auprès d'acheteurs de premier rang.

Le groupe déploie son activité sur 5 régions en Ukraine (Lviv, Ternopil, Zhytomir, Sumy, Kharkiv) avec 11 fermes, deux centres opérationnels à Kharkiv et Lviv et un bureau central à Kyiv. Le siège social de la société est à Paris.

1.2 Faits marquants

1.2.1 *Situation géo-politique et économique en Ukraine*

En 2017, le Gouvernement ukrainien a poursuivi la mise en oeuvre d'une série de réformes structurelles visant à résorber les déséquilibres de l'économie, des finances publiques et de la gouvernance publique, et à améliorer le climat d'investissement. La stabilisation de



l'économie ukrainienne et le maintien du soutien des institutions internationales dépend du succès des actions entreprises par le Gouvernement.

Après deux années de forte récession en 2014 et 2015, l'économie ukrainienne poursuit sa consolidation avec un taux de croissance de 2,2% en 2017, comme en 2016. La Hryvnia, qui avait perdu les deux tiers de sa valeur, a fait preuve d'une stabilité relative en 2017 (taux de change moyen UAH/€ de 30.1 en 2017). L'inflation reste néanmoins élevée et atteint 13,7% en 2017.

Les terres exploitées par AgroGeneration se situant toutes en dehors des zones de conflit, le processus de récoltes, stockage et ventes n'a pas été affecté. Dans l'oblast de Kharkiv, à l'Est du pays, le risque d'escalade militaire semble très limité. Au 31 décembre 2017, la valeur constatée des actifs du Groupe situés dans l'oblast de kiv est de 39,7 M€ et les semis du groupe dans l'oblast de Kharkiv portent sur une superficie de 57 930 ha.

1.2.2 Cession des filiales Zachepylivske LLC et Vybor LLC

En décembre 2016, le Conseil d'administration a autorisé la cession des exploitations agricoles de Zachepylivske LLC et Vybor LLC couvrant une surface de 3 800 hectares dans la région de Kharkiv. La cession a été réalisée en mai 2017. Bien que comportant des termes financiers attractifs, elle a donné lieu à la constatation d'une perte comptable de 1,4 M€ liée à des impacts non cash d'ajustements des écarts de change et d'acquisition.

1.2.3 Conditions climatiques de la campagne agricole 2016-17

2017 a été une année difficile pour l'ensemble du secteur agricole en Ukraine compte tenu de conditions climatiques défavorables pendant la campagne : retard dans les semis, été sec et chaud (en particulier dans le centre et l'est de l'Ukraine), et importantes précipitations avec des chutes de neige précoces en automne, entraînant des retards dans la récolte des cultures tardives et une dégradation de leur qualité.

1.3 Résultats du groupe et comptes consolidés

1.3.1 Présentation et méthodes d'évaluation des comptes

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne.



1.3.2 Présentation des résultats du groupe et des comptes consolidés

Les principaux éléments des comptes consolidés 2016 sont :

- production de 359 kT de céréales et oléagineux pour la campagne 2017 ;
- un chiffre d'affaires consolidé de 54,2 M€ ;
- une perte nette de (13,2) M€ compte tenu d'un profit opérationnel de 0,8 M€ et d'une perte financière de (14,1) M€ ;
- une situation nette de 56,1 M€ ;
- un endettement net, compte tenu d'une trésorerie de 1,8 M€, de 45,4 M€.

1.4 Exposition aux risques

Les principaux risques et incertitudes auxquels AgroGeneration et AgroGeneration S.A. sont confrontés sont les suivants :

- risque climatique et phytopathogène qui peut affecter le niveau des récoltes et la qualité des produits ;
- risque sur la fluctuation du prix des denrées agricoles qui impacte directement le niveau de chiffre d'affaires ;
- risque d'ordre politique et économique qui continue à être élevé ;
- risque juridique et fiscal lié à un système ukrainien encore en formation ;
- risque de change avec un impact potentiel significatif en cas de dépréciation de la hryvnia par rapport au dollar et à l'euro sur les résultats financiers ;
- risque de liquidité qui associé aux bouleversements en Ukraine a entraîné de fortes tensions et affaibli les sources d'investissements étrangers et la capacité du système bancaire local à offrir des taux d'intérêt avantageux ;
- risque de contrepartie lié à l'absence de politique groupe de garantie préalable sécurisée ;
- risque de rapatriement des capitaux investis dans les filiales ukrainiennes et chypriotes lié aux changements dans l'environnement politique.

1.5 Situation financière et analyse de l'évolution des résultats

1.5.1 Présentation simplifiée des comptes consolidés

(en milliers €)	2016	2017
Chiffre d'affaires	60 263	54 195
Actifs biologiques et produits finis - écart de juste valeur	22 182	14 767
Coût des ventes	(59 237)	(52 933)
Marge brute	23 208	(16 029)
Frais commerciaux, généraux et administratifs	(11 834)	(12 663)
Autres produits et charges	403	(2 522)
Résultat opérationnel	11 777	844
Résultat financier *	(12 503)	(14 089)
Impôt	(162)	68
Résultat net	(888)	(13 177)
EBITDA**	19 382	9 095
Capitaux propres	65 434	56 083
Endettement net***	39 835	45 436
Endettement structurel ****	15 026	9 784

(*) Dont pertes de change latentes de 3 M€ en 2016 et 5,6 M€ en 2017

(**) EBITDA = résultat net augmenté des impôts, du résultat financier net, des dotations aux amortissements et provision et du résultat net des ventes d'immobilisations

(***) Endettement brut diminué de la trésorerie disponible et des dépôts de garantie affectés au remboursement de la dette bancaire

(****) Montant en principal du prêt octroyé par le BERD et montant des intérêts futurs capitalisés liés à l'OSRANE



1.5.2 Production et chiffre d'affaires

En 2017, AgroGeneration a produit 359 200 tonnes de céréales et d'oléagineux (contre 387 200 en 2016) sur une superficie de 105 400 hectares (contre 109 000 hectares en 2016). La baisse de la superficie est liée à la vente d'une ferme en 2017, dans la région de Kharkiv. La diminution de la production est principalement attribuable à la sécheresse subie pendant l'été 2017 qui a eu de lourdes conséquences sur les récoltes de tournesol et de maïs même si dans l'ensemble la performance du Groupe a été largement supérieure à celle de ses pairs.

Comparaison des rendements bruts (source : Commission Nationale des Statistiques de l'Ukraine au 31 janvier 2018)

Cultures	AGG vs. Ukraine
Blé	+30%
Orge	+31%
Maïs	+38%

Le chiffre d'affaires du Groupe a atteint un total de 54,2 M€, en repli de 6,1 M€ en raison de la baisse de la production et du décalage d'une partie des ventes sur le premier semestre 2018. Mécaniquement le niveau de stocks est en hausse par rapport à l'an dernier.

Le chiffre d'affaires se décompose comme suit :

- 41,8 M€ correspond au chiffre d'affaires lié à la vente de 241 000 tonnes produites sur 2017. La différence entre le tonnage produit et vendu correspond à la production conservée par la société pour ses propres besoins et à un stock de 105 000 tonnes, plus élevé de 26 000 tonnes par rapport à l'année dernière. AgroGeneration s'appuie sur ses capacités de stockage pour profiter de la hausse des prix de vente début 2018 ;
- 11,4 M€ correspond au produit de la vente des stocks de l'exercice précédent ;
- 1,0 M€ correspond aux autres produits et services (stockage, séchage).

Pour cet exercice, la part des ventes à l'export (y compris la production stockée) est d'environ 57 % contre 45 % en 2016. Hors cultures non exportables (ex : le tournesol), la proportion serait de 69 %.

1.5.3 Résultats de l'exercice

La marge brute s'élève à 16,0 M€ (contre 23,2 M€ en 2016), soit une baisse de -7,2 M€, ventilée comme suit :



- -9,3 M€ de perte de revenus imputable à l'impact de la sécheresse de l'été, principalement sur le tournesol, comme annoncé en décembre 2017 ;
- -2,5 M€ liés à l'augmentation des coûts de production liés principalement à un nouveau mix de cultures (notamment sur le maïs) ;
- +3,9 M€ liés à l'augmentation de l'écart de juste valeur des semis d'hiver, principalement due à un changement de superficie, de mix des cultures et de rendement ;
- +0,3 M€ lié à la hausse des prix ;
- +0,4 M€ lié à l'impact positif sur les coûts de la dépréciation de la Hryvnia.

Par ailleurs, les frais commerciaux, généraux et administratifs ont augmenté de 0,8 M€ et s'élèvent à 12,6 M€ en 2017. Cette augmentation s'explique par :

- +1,1 M€ lié à l'augmentation des coûts de commercialisation compte tenu de la hausse de la part des ventes à l'export ;
- -0,3 M€ lié à une baisse globale des frais généraux et administratifs.

Les autres charges et produits ont diminué de 2,9 M€ attribuables à :

- -0,8 M€ lié à la fin du régime de TVA dérogatoire pour les sociétés agricoles en 2017. La suppression progressive de ce régime sur les 3 dernières années a entraîné une baisse cumulée de 6 M€ pour le Groupe ;
- -1,4 M€ correspondant à la vente d'une ferme. La perte est liée aux impacts non cash (ajustement des écarts de change et allocation de goodwill). D'un point de vue cash, la vente a été réalisée à des conditions financières intéressantes ;
- -0,7 M€ principalement lié à l'impact non cash de la réévaluation des actifs, contrebalancé par un impact positif sur les fonds propres de 4,1 M€.

Au final, le résultat opérationnel ressort à 0,8 M€ contre 11,8 M€ en 2016. **L'EBITDA a atteint un total de 9,1 M€ contre 19,4 M€ en 2016.**

Les charges financières ont augmenté à 14,1 M€ en 2017 (contre 12,5 M€ l'an dernier) et sont réparties comme suit :



- 6,6 M€ de coût de la dette, en baisse de 0,8 M€ par rapport à l'exercice précédent grâce à la baisse des taux d'intérêt sur les crédits de campagne ;
- 5,8 M€ de pertes de change sur les prêts contractés en dollars (dont 5,6 M€ de pertes de change latentes principalement sur les prêts intragroupe), contre 4,7 M€ en 2016, en raison de la dépréciation de la Hryvnia ;
- 1,7 M€ d'autres coûts financiers, contre 0,4 M€ en 2016, liés à des charges financières sur les postes clients et fournisseurs.

La perte nette s'élève à un total de -13,2 M€ contre -0,9 M€ en 2016.

1.5.4 Structure financière

Les flux de trésorerie générés par l'activité ressortent à 3,7 M€ contre 8,8 M€ en 2016. La baisse significative des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation a été en partie compensée par l'optimisation du BFR et par des conditions de paiement négociées avec les fournisseurs.

Après une pause de trois ans, la société a entrepris en 2017 la modernisation de sa flotte de machines, financée par du leasing et par la dette bancaire. Ces investissements permettront l'utilisation de techniques de culture plus intensives et de rendements plus élevés. Par conséquent, les dépenses d'investissements ont atteint un total de 7,1 M€ en 2017 contre 2,1 M€ en 2016.

La dette structurelle du Groupe baisse à 9,8 M€ au 31 décembre 2017 (contre 15 M€ fin 2016), soit 17 % des fonds propres. La dette structurelle qui inclut les intérêts courus dans le cadre de l'OSRANE (6,3 M€) continue de décliner au fur et à mesure des remboursements (la date de remboursement total est fixée en mars 2019 et permettra de réaliser une économie de 4,7 M€ par an sur les intérêts versés). Le prêt octroyé par la BERD s'élève à 3,5 M€.

L'endettement net du Groupe a augmenté de 5,6 M€ sous l'effet principalement de décalage de remboursement et ressort à 45,4 M€ à fin 2017. Au 31 décembre 2017, la trésorerie disponible du Groupe s'élève à 1,8 M€ contre 3,1 M€ en 2016.



1.6 Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

Les résultats d'AgroGeneration ont été substantiellement affectés par les conditions climatiques défavorables sur la durée de la campagne agricole. En dépit de bons résultats sur les cultures précoces (en particulier le blé) et des rendements supérieurs à ces pairs, les résultats sur les cultures tardives (en particulier pour le tournesol) ont été dégradés.

S'agissant des progrès réalisés, en 2017, après une pause de trois ans, AgroGeneration a mis en oeuvre un plan de modernisation de sa flotte de machines agricoles augmentant ses dépenses d'investissement de 5M€. Ce renouvellement permettra non seulement de contenir les coûts de maintenance mais aussi de développer des techniques de culture plus intensives et de rendements plus élevés. Il fait suite à un programme de sélection des machines agricoles en fonction des spécificités de chaque ferme concernée en matière de composition des sols, acidité, densité et climat.

En outre, AgroGeneration a introduit la méthodologie Lean Six Sigma (LSS). Le groupe a formé plus de 120 employés. 50 projets sont en cours d'application, dans tous les départements du groupe (production, finance, ressources humaines, informatique et recherche et développement), et devraient permettre à moyen terme une augmentation de l'efficacité et de la productivité de l'ensemble des opérations.



1.7 Activités du groupe en matière de recherche et développement

Pour répondre aux fortes exigences de performance du marché et améliorer les technologies agricoles, Agrogeneration a créé un département Recherche et Développement.

Le département est en charge de la définition, mise en œuvre et coordination des essais sur le terrain concernant l'utilisation des intrants et l'introduction de nouvelles techniques et équipements agricoles.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la méthodologie Lean Six Sigma, le département est également en charge de la coordination des projets en cours et la poursuite du programme de formation des employés du groupe.

En outre, AgroGeneration participe à un projet pilote initié par la FAO qui a pour objectif d'introduire sur les trois prochaines années de nouvelles techniques agricoles adaptées aux objectifs de préservation des sols, des ressources en eau et des forêts.

1.8 Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir

L'économie ukrainienne a pu s'engager sur la voie de la reprise avec une croissance de 2,2 % pour la seconde année consécutive en 2017 tandis que le gouvernement ukrainien continue de mettre en œuvre son programme de réformes structurelles. Après une dépréciation significative depuis 2014, la Hryvnia a fait preuve d'une stabilité relative en 2017. L'inflation reste néanmoins élevée et atteint 13,7 % en 2017.

Les tendances restent favorables pour les matières premières agricoles, compte tenu de l'augmentation attendue de la demande mondiale de produits alimentaires à moyen terme. Après une forte baisse des prix depuis 2013, ceux-ci ont commencé à remonter en 2017 et cette tendance positive s'accélère sur 2018, portée par un environnement de marché et des conditions météorologiques favorables dans le monde.

La nouvelle campagne agricole 2018 a bien démarré. Le Groupe prévoit de semer 106 000 hectares (environ 1 000 hectares de plus qu'en 2017 grâce aux nouveaux hectares sécurisés l'an dernier) dont 48 000 ont déjà été semés avec les semis d'hiver. Dans un contexte météorologique favorable, le Groupe a débuté la fertilisation des cultures de printemps,



avec une réduction (par rapport à l'an dernier) du maïs et du pois au profit des cultures d'hiver.

La campagne agricole 2018 a été sécurisée grâce au renouvellement du financement auprès d'Alfa-Bank Ukraine pour 35 M\$ et à un contrat de prépaiement de 10 M\$ avec Quadra Commodities.

En parallèle, AgroGeneration lance un plan général d'économies, qui inclut la réduction des coûts de production et la baisse des frais généraux et administratifs pour un montant total estimé d'environ 4,2 M€. Ce plan sera maintenu malgré le contexte inflationniste sur certains coûts en Ukraine qui devrait masquer partiellement l'impact de cette baisse sur le coût de production à hauteur de 1 M€.

Dans ce contexte, et avec les pleins effets de ce plan d'économies en 2018, le Groupe vise un retour à sa performance passée en EBITDA en 2018.

1.9 Evènement importants survenus depuis le 31 décembre 2017

Le 31 mars 2018, suite à la demande de remboursement anticipé de 374 OSRANE en vue de l'obtention de 74 800 actions nouvelles, le capital d'AgroGeneration SA a été porté à 5 064 330,20 € divisé en 101 286 604 actions d'une valeur nominale de 0,05 € chacune.

2. PERIMETRE DU GROUPE

2.1 Sociétés du Groupe

Les sociétés consolidées au 31 décembre 2017, ainsi que le taux de participation direct ou indirect d'AgroGeneration S.A. dans ces entités, sont mentionnées dans un tableau en **Annexe 1**.

2.2 Acquisitions et cessions de participations

Au cours de l'exercice écoulé a été finalisée la cession des filiales Zachepylivske LLC et Vybor LLC (voir **Section 1.2.2**).



3. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX ET AFFECTATION DU RESULTAT

3.1 Examen des comptes annuels d'AgroGeneration S.A.

3.1.1 *Présentation et méthodes d'évaluation des comptes*

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation française en vigueur et aucun changement n'est survenu par rapport aux exercices précédents.

Selon le nouveau règlement ANC 2015-05, le résultat de change peut être enregistré en résultat d'exploitation ou en résultat financier en fonction de la nature des opérations l'ayant généré. Les résultats de change sur les dettes et créances commerciales sont ainsi comptabilisées en 2017 en résultat d'exploitation.

3.1.2 *Chiffre d'affaires et résultats*

Le chiffre d'affaires d'AgroGeneration S.A. s'élève à 28,1 M€, en augmentation par rapport à 2016 (19,5 M€), liée principalement à l'augmentation des ventes export du groupe.

Le résultat d'exploitation est un profit de 1,3 M€, contre une perte pour l'exercice 2016 de (0,6) M€. Cette amélioration s'explique principalement par l'augmentation de la perception de royalties.

Le résultat financier net est une perte de 16,9 M€ contre une perte de 20,7 M€ en 2016. Cette perte s'explique essentiellement par une provision de dépréciation de 12,6 M€ concernant l'ensemble de ses titres de participation (contre 17,3 M€ au 31 décembre 2016). Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur d'utilité et la valeur historique des immobilisations financières dans les filiales. Pour plus d'informations, il convient de se référer à la note 3.2 des comptes annuels d'AgroGeneration S.A.

Le résultat net est une perte de 15,7 M€ contre une perte de 21,5 M€ en 2016.

3.1.3 *Capitaux et autres fonds propres*

Les capitaux propres s'élèvent à 63,1 M€ contre 78,4 M€ € en 2016, soit une variation négative de 15,3 M€.

3.1.4 Délais de paiements

Conformément aux stipulations de l'article L.441-6-1 du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous les informations sur les délais de paiement applicables aux fournisseurs et aux clients. Tous les montants sont issus du bilan donc TTC sauf pour l'étranger où il n'y a pas de TVA.

- **Délais de paiement fournisseurs**

Au 31 décembre 2017, le solde du poste Fournisseurs et comptes rattachés s'élève à 6 826 966 € et comprend ce qui suit :

- Fournisseurs Tiers français : 52 669 €
- Fournisseurs Tiers étrangers : 111 769 €
- Fournisseur Groupe : 6 278 170 €
- Fournisseur – Factures non parvenues : 384 358 €

Les échéances des dettes fournisseurs présentées concernent les fournisseurs tiers français et étrangers, ainsi que les fournisseurs intra-groupe.

	Non- échues	<30 jours	<60 jours	<90 jours	>90 jours	Total**	%*
(a) Tranches de retard de paiement							
31/12/2017	53 566	1 800 888	1 417 345	2 372 581	798 229	6 442 608	24
Nombre de factures	14	22	24	18	59	137	
(b) Factures exclues du (a) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées							
31/12/2017					7 680	7 680	
Nombre de factures					1	1	

* Par rapport au montant total des achats de l'exercice.

**hors fournisseurs - facture non-parvenues

Pour rappel :



	Non- échues	<30 jours	<60 jours	<90 jours	>90 jours	Total	%*
31/12/2016	12 613	2 580 762	615 362	215 536	322 165	3 746 437	20
31/12/2015	371 708	3 740 915	342 813	172 076	59 802	4 687 314	23

- **Délais de paiement clients**

Au 31 décembre 2017, le solde du poste clients s'élève à 2 642 404 € et se décompose comme suit :

- Clients Tiers français : 0 €
- Clients Tiers étrangers : 316 646 €
- Clients Groupe : 2 222 123 €
- Clients – Factures à établir : 103 635 €

Les échéances des créances clients présentées concernent les clients tiers français et étrangers, ainsi que les clients intra-groupe :

	Non- échues	<30 jours	<60 jours	<90 jours	>90 jours	Total **	%*
31/12/2017	1 054 057	0	0	0	1 484 712	2 538 769	9
Nombre de factures	2	0	0	0	7	9	

* Par rapport au montant total des ventes de l'exercice.

**hors clients - factures à établir

3.1.5 Prêts à moins de deux (2) ans conclus par AgroGeneration S.A.

Aucun prêt n'a été conclu par AgroGeneration S.A. conformément à l'article L. 511-6 du Code monétaire et financier.



3.2 Proposition d'affectation du résultat

L'exercice écoulé se traduit par une perte nette de 15 654 480 € que nous proposons d'affecter dans le compte Report à nouveau.

3.3 Dépenses non déductibles

Aucune réintégration dans l'assiette du calcul de l'impôt sur les sociétés n'a été effectuée au titre de l'article 39-4 du CGI (amortissements excédentaires ou non déductibles).

3.4 Montant des dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices éligibles à l'abattement de 40% et non éligibles à cet abattement

AgroGeneration S.A. n'a procédé à aucune distribution de dividendes ou de revenus éligibles à l'abattement de 40% au titre des trois précédents exercices.

3.5 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, est joint au présent rapport (**Annexe 2**) le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des cinq derniers exercices clos.

4. ACTIONS GRATUITES, STOCK-OPTIONS, BSA, BSPCE ET OSRANE

Au cours de l'exercice 2017, AgroGeneration S.A. n'a pas attribué de stock-options aux mandataires sociaux.

Conformément à la délégation qui lui a été accordée par l'assemblée générale mixte en date du 20 juin 2016, le Conseil d'administration a attribué gratuitement au profit d'une catégorie des salariés de la Société, le 5 juillet 2016, 295 000 actions ordinaires d'AgroGeneration S.A., soit 0,3 % du capital d'AgroGeneration S.A. La période d'acquisition des actions gratuites a été fixée à 1 an, soit le 5 juillet 2017, sous réserve que les salariés de la Société n'aient pas quittés la Société ou une société de son groupe préalablement à la date d'acquisition. Le 3 juillet 2017, le Conseil d'administration a constaté l'augmentation de capital de la Société intervenue pour un montant de 14 750 € du fait de l'émission de 295 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 €. La période de conservation des actions a également été fixée à 1 an à compter de la date d'attribution définitive des actions gratuites, soit jusqu'au 5 juillet 2018.



Par ailleurs, dans le cadre de l'émission des OSRANE, et conformément aux termes et conditions du contrat d'émission des OSRANE, à l'issue de la cinquième période d'intérêts, des demandes de remboursement anticipé de 3 609 OSRANE ont été enregistrées en vue de l'obtention de 743 356 actions nouvelles. Le Conseil d'administration a constaté le 31 mars 2017 et le 5 octobre 2017 l'augmentation de capital de la société d'un montant nominal de 37 167,80 € par émission de 743 356 actions de 0,05 € de valeur nominale au titre du remboursement d'une partie des OSRANE émises.

En conséquence, au 31 décembre 2017, le nombre d'instruments en circulation et le nombre d'actions pouvant potentiellement être émises suite à l'exercice de ces instruments sont présentés ci-dessous :

Instruments	Nombre d'instruments	Nombre d'actions supplémentaires potentielles
BSPCE	5 327	106 540
Stock Options	1 317 833	1 317 833
BSA BERD	850 000	850 000
BSA Konkur	1 379 487	2 519 544
OSRANE*	586 422	117 284 400
Total		122 078 317

*Le nombre total d'actions supplémentaires est calculé sur la base d'un ratio de remboursement de 200 actions par OSRANE

5. INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSACTIONS REALISEES SUR LES TITRES D'AGROGENERATION S.A. PAR LES DIRIGEANTS ET LES PERSONNES ASSIMILEES

Conformément à l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, il est précisé que les opérations ci-dessous, mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, ont fait l'objet de déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers :

Date de l'opération	Nature de l'opération	Instrument Financier	Prix unitaire (en €)	Nombre de titres
5 juillet 2017	Attribution définitive d'actions gratuites à un salarié	ACTIONS	0.0	295.000



6. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL SOCIAL D'AGROGENERATION S.A.

Le capital social est fixé au 31 décembre 2017 à la somme de 5 060 590,20 €. Il est divisé en 101 211 804 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,05 €.

En raison des demandes de remboursement d'OSRANE en mars 2018, le capital social a été porté au cours de l'exercice 2017 à 5 064 330,20 €. Il est divisé en 101 286 604 actions d'une valeur nominale de 0,05 €.

6.1 Répartition du capital

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% ou 95% du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales, ainsi que l'identité d'autres actionnaires :

Actionnaires	Au 31/12/2017	
	Nombre d'actions	%DDV et capital
Konkur Investments Ltd	57 264 394	56,58%
GreenAlliance	6 214 215	6,14%
Gravitation	992 194	0,98%
Cordial Investment and Consulting Ltd	1 193 148	1,18%
Public *	35 547 853	35,12%
Total	101 211 804	100.00%

*La détention du public correspond à la part du flottant et à celle détenue par certains anciens salariés et les actions auto-détenues par AgroGeneration (voir **section 6.2.1**).

Les principaux actionnaires d'AgroGeneration S.A. sont les suivants :

- **Konkur Investments Limited** est détenue à 80% par une filiale à 100% du fonds d'investissement SigmaBleyzer Southeast European Fund IV, CV. Le fonds est géré par la société de gestion SigmaBleyzer Investment Group LLC qui est détenue à 100% par Messieurs Michael Bleyzer, Lev Bleyzer et Valery Dema.
- Charles Beigbeder détient 90% de la société **Gravitation** qui détient 100% de la société **GreenAlliance**. Il est précisé qu'au cours de l'exercice 2017, à la suite d'une



réorganisation au sein du groupe GreenAlliance, la société Gravitation a transféré 3.107.108 actions à Enerfinance (soit 3.07% du capital social) une société entièrement détenue par l'ancien co-actionnaire de GreenAlliance.

- **Cordial Investment and Consulting Limited** : Les actions de Cordial sont détenues à 80% par Monsieur Pierre Danon, le solde étant détenu par ses enfants.

6.2 Informations relatives aux opérations effectuées par AgroGeneration S.A. sur les titres émis

6.2.1 Contrat de liquidité et Autocontrôle

AgroGeneration S.A. a mis en place depuis le 23 juillet 2015, via un intermédiaire financier spécialisé, un contrat de liquidité portant sur les transactions concernant le titre AgroGeneration S.A. sur le marché d'Euronext Growth. Ce contrat se conforme à la charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'AMF par décision du 21 mars 2011.

AgroGeneration S.A. a affecté à ce compte de liquidité la somme totale de 124 724,07 € et 488 515 actions.

Au cours de l'exercice, 1 550 000 actions ont été achetées au prix moyen de 0,41 € et 1 580 000 actions ont été vendues au prix moyen de 0,41 €.

Au 31 décembre 2017, la situation du contrat de liquidité était la suivante :

- 582 590 actions (soit 0,6% du capital) valorisées pour un montant de 221 k€ (0,38 € par actions) étaient auto-détenues par AgroGeneration S.A. ;
- les liquidités disponibles au titre de ce contrat se montaient à 152 k€.

6.2.2 Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2017, à la suite de l'attribution définitive d'actions gratuites à un salarié d'AgroGeneration S.A., 295 000 actions étaient détenues par les salariés, représentant 0,3% du capital (voir **Section 4**).



6.3 Cours de bourse

A la clôture de l'exercice, l'action AgroGeneration S.A. cotait 0,37€ (Source : Boursorama).

6.4 Succursales existantes

A la date des présentes, AgroGeneration S.A. n'a pas de succursale.

7. INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES

7.1 Protection de l'environnement

Les surfaces agricoles exploitées par AgroGeneration font partie du patrimoine naturel de l'Ukraine et doivent être gérées de façon respectueuse et raisonnée. À cet égard, l'environnement durable est un concept pris en compte au plus haut niveau du management de l'entreprise. Pour définir sa politique de gestion environnementale, la société s'appuie sur les dispositions de la législation environnementale ukrainienne et autres réglementations et suit scrupuleusement l'ensemble des textes gouvernementaux relatifs à la protection environnementale.

Parallèlement, mettant en œuvre sa philosophie axée sur la promotion de l'innovation et de la technologie, AgroGeneration s'attache néanmoins à préserver l'environnement en s'appuyant sur des équipements de dernière génération, une technologie innovante et des méthodes agricoles de pointe. Afin de minimiser l'érosion et de préserver l'humidité et les nutriments des sols, la société oriente ses investissements vers le choix de machines agricoles modernes dans le cadre d'une culture sans labour. Tous les équipements sont équipés des détecteurs de consommation de carburant et de systèmes de navigation GPS, ce qui permet non seulement de réduire la consommation énergétique, de suivre les mouvements des véhicules et de réaliser des plantations de haute précision, mais aussi de contrôler les émissions de gaz dangereux.

7.2 Programmes sociaux

En accord avec son engagement de responsabilité sociale, AgroGeneration soutient les structures défavorisées comme les orphelinats, les hôpitaux, les écoles et les populations de retraités. Grâce à ses activités diversifiées, la société se distingue en améliorant les conditions de vie des villages dans les régions où elle est présente, et en particulier dans



l'oblast de Kharkiv qui fait face à des déplacements de population issue des oblasts de Lugansk et Donetsk. L'aspect essentiel est la création d'emplois pour les résidents locaux. Cet aspect a d'autant plus d'impact que les postes sont créés en zone rurale, là où le chômage est un sujet particulièrement douloureux. Par ailleurs, la société accorde une attention toute spéciale aux enfants ukrainiens, l'avenir du pays. Ainsi, elle assure la tutelle de plusieurs écoles dans les localités où sont implantées les filiales du groupe. AgroGeneration investit dans des infrastructures comme les écoles et les équipes de jeunes footballeurs, finance l'achat de nouveaux équipements sportifs et fournit d'autres types d'assistance selon les besoins. La société s'investit également dans la belle tradition des camps d'été pour jeunes et envoie des cadeaux en fin d'année aux enfants.

8. INJONCTIONS OU SANCTIONS PECUNIAIRES POUR PRATIQUES ANTI-CONCURRENTIELLES

Nous vous informons qu'AgroGeneration S.A. n'a fait l'objet d'aucunes injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anti-concurrentielles au cours de l'exercice 2017.

PARTIE 2 : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. CONVENTIONS MENTIONNEES A L'ARTICLE L. 225-37-4 2ND ALINEA DU CODE DE COMMERCE

Cette section contient :

- Les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce qui ont été conclues au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2017 et dûment autorisées par votre Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé **(1.1)** ;
- Les autres conventions réglementées qui ont été conclues au cours d'exercices antérieurs mais dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice **(1.2)** ;
- Les autres conventions réglementées qui ont été autorisées depuis la clôture de l'exercice **(1.3)** ;
- Les conventions conclues entre les filiales de la Société et les actionnaires et/ou mandataires sociaux de la Société **(1.4)**.

Les conventions réglementées détaillées dans les sous-sections **1.1**, **1.2** et **1.3** font l'objet d'un rapport spécial des commissaires aux comptes.

1.1 Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Les conventions suivantes visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce sont intervenues au cours de l'exercice :

- ***Prêt Renouvelable conclu avec Konkur Investments Limited et SigmaBleyzer Investment Group LLC pour un montant maximum de 2 900 000 € et son Avenant n°1*** : le Conseil d'administration a autorisé le 31 mars 2017 la conclusion en date du 1^{er} avril 2017 d'un prêt renouvelable par Konkur Investments Limited au profit d'AgroGeneration S.A. d'un montant maximum de 2 900 000 €, utilisable par tirages maximum de 1 450 000 € chacun et mobilisable le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre de chaque année. Chaque tirage aura une maturité maximum de un (1) an et un taux d'intérêt de 12%. Ce taux d'intérêt pourra être révisable en cas d'évolution du marché, après approbation du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a également autorisé le 3 juillet 2017, la modification des termes et conditions de ce prêt afin d'inclure notamment SigmaBleyzer Investment Group LLC en tant que prêteur additionnel.



Le Conseil d'administration a considéré que la conclusion de cette convention et son avenant était justifiée par les échéances financières à venir.

Cette convention, d'une durée d'un an, n'a pas été renouvelée mais a fait l'objet d'un amendement en mars 2018 (voir **Section 1.3**).

A la date des présentes, le montant des encours s'élève au titre de ce contrat en principal à 2 185 934 €.

1.2 Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice

Depuis la clôture de l'exercice 2016, les conventions suivantes, autorisées par le Conseil d'administration d'AgroGeneration S.A., ont été poursuivies au titre de l'année 2017 :

- ***Contrat de services conclu avec SigmaBleyzer Investment Group LLC*** : le Conseil d'administration a autorisé le 19 décembre 2016 la conclusion d'un contrat de conseil avec SigmaBleyzer Investment Group LLC, d'une durée de 12 mois, en contrepartie d'une rémunération de 22 500 € par mois, outre le remboursement des frais de déplacement raisonnablement engagés, sur présentation des justificatifs correspondant et approbation préalable du Directeur Général de la Société. Cette convention a débuté à compter du 1^{er} janvier 2017 et se renouvelle par tacite reconduction. Le montant facturé au titre de l'exercice 2017 est de 277.707 € hors taxes.

Cette convention est toujours en cours au titre de l'exercice 2018.

- ***Prêt Konkur Investments Limited pour un montant maximum de 1 650 000 USD*** : le Conseil d'administration a autorisé le 26 septembre 2016 la conclusion d'un prêt par Konkur Investments Limited au profit d'AgroGeneration S.A. d'un montant maximum de 1 650 000 dollars américains d'une durée d'un an au taux d'intérêt de 12%.

Cette convention s'est terminée le 25 janvier 2017.



1.3 Conventions autorisées depuis la clôture de l'exercice

Depuis la clôture de l'exercice, les conventions suivantes ont été autorisées par le Conseil d'administration d'AgroGeneration S.A. :

- **Avenant n°2 au Prêt Renouvelable Konkur Investments Limited et SigmaBleyzer Investment Group LLC pour un montant maximum de 2 900 000 €** : le Conseil d'administration a autorisé le 28 mars 2018, la conclusion d'un nouvel avenant au contrat de prêt renouvelable conclu entre Konkur Investments Limited, SigmaBleyzer Investment Group LLC et AgroGeneration S.A. d'un montant maximum de 2 900 000 €.

Cet avenant vise à étendre la date de maturité des deux tirages effectués dans le cadre dudit contrat de prêt renouvelable d'un (1) an. Le remboursement des deux tirages d'un montant respectif, en principal, de 752 190 € et 1 433 744 € devra avoir lieu désormais respectivement le 1^{er} avril 2019 et le 2 octobre 2019 (contre précédemment, le 1^{er} avril 2018 et le 2 octobre 2018).

Le Conseil d'administration a considéré que la conclusion de ce nouvel avenant était justifiée par les échéances financières à venir de la Société.

- **Prêt Konkur Investments Limited pour un montant maximum de 1 433 744 euros** : le Conseil d'administration a autorisé le 28 mars 2018 la conclusion d'un prêt par Konkur Investments Limited au profit d'AgroGeneration S.A. d'un montant maximum de 1 433 744 € d'une durée d'un an, au taux d'intérêt de 12%.

Le 3 avril 2018, la société a effectué un tirage de 1 433 744 €

Le Conseil d'administration considère que la conclusion de cette convention est justifiée par les échéances financières à venir.

1.4 Conventions visées à L. 225-102-1 du Code de commerce intervenues au cours de l'exercice

Les conventions suivantes visées à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sont intervenues au cours de l'exercice :

- **Prêt entre SBT Investments VI LLC et Harmelia Investments Limited** : par une



convention de prêt en date du 2 avril 2015, SBT Investments VI LLC a accordé un prêt de 1 million de dollars à Harmelia Investments Limited, à un taux d'intérêt plus faible que les taux régulièrement pratiqués par les banques. Messieurs Michael Bleyzer, Lev Bleyzer et Valery Dema, administrateurs de la Société, détiennent chacun plus de 10% de l'une des entités qui détient SBT Investments VI LLC. Il est précisé que le remboursement de ce prêt est intervenu le 31 mars 2017.

- **Convention de sécurité avec Safari Arms Holdings Limited et Harmelia Investments Limited** : en application d'une convention en date du 1^{er} février 2013 amendée le 4 janvier 2016, Safari-Arms Holdings Limited fournit des services relevant du domaine de la sécurité à différentes filiales d'AgroGeneration. Safari-Arms Holdings Limited est contrôlée par Monsieur Valery Dema, membre du Conseil d'Administration. Le montant facturé au titre de l'exercice 2017 est de 1 007 265 € hors taxes.
- **Convention de conseil entre Cordial Investment & Consulting Limited et Harmelia Investments Limited** : une convention de conseil en date du 28 novembre 2013 a été conclue entre Cordial Investment & Consulting Limited, et Harmelia Investments Limited. Monsieur Pierre Danon, Vice-Président du Conseil d'administration, est actionnaire majoritaire de Cordial Consulting Limited. Le montant facturé au titre de l'exercice 2017 est de 122 961 € hors taxes.

2. GOUVERNANCE

Nous vous rappelons que dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration a choisi d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général, Monsieur Michael Bleyzer exerçant les fonctions de Président du Conseil d'administration et Monsieur John Shmorhun exerçant les fonctions de Directeur général.

La vice-présidence du Conseil d'administration est assurée par Monsieur Pierre Danon.

2.1 Composition du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos



Mandat	Nom et prénom / dénomination sociale	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat
Président du Conseil d'administration – Membre du Conseil d'administration	Monsieur Michael Bleyzer	AGM en date du 11/10/2013	En qualité de Président jusqu'à l'AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2018 En qualité d'administrateur jusqu'à l'AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2018
Vice-Président du Conseil d'administration – Membre du Conseil d'administration	Monsieur Pierre Danon	AGM en date du 11/10/2013	En qualité de Vice-Président jusqu'à l'AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2018 En qualité d'administrateur jusqu'à l'AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2018
Directeur général – Membre du Conseil d'administration	Monsieur John Shmorhun	AGM en date du 11/10/2013	En qualité de Directeur général jusqu'à l'AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2018 En qualité d'administrateur jusqu'à l'AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2018
Membre du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos	Monsieur Lev Bleyzer	AGM en date du 11/10/2013	AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2018
	Monsieur Valery Dema	AGM en date du 11/10/2013	AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2018
	Monsieur Neal Warren Sigda	AGM en date du 11/10/2013	AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2018
	Monsieur Guillaume James	AGM en date du 11/07/2014	AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2018



2.2 Renseignements personnels relatifs aux membres du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos

Michael Bleyzer – Président du Conseil d'administration



Michael Bleyzer est le fondateur de SigmaBleyzer (créé en 1994), l'un des acteurs les plus importants et confirmés en matière d'investissement en Europe de l'Est et qui s'appuie sur un modèle d'affaires, qui associe les meilleures pratiques de management occidentales à une grande expérience de terrain des pays de l'ex-bloc soviétique.

Né à Kharkiv, en Ukraine, Monsieur Bleyzer a grandi en Union Soviétique et obtenu un MSc en électronique et physique quantique de l'Institut de radio-électronique de Kharkiv. Il a mené tout d'abord sa carrière en Russie, en Ukraine, en Ouzbékistan et au Turkménistan puis aux Etats-Unis où il devient citoyen américain en 1978. Monsieur Bleyzer s'engage alors dans la finance et le management et, pendant plus de 15 ans chez Exxon et Ernst & Young, occupe plusieurs fonctions opérationnelles, d'encadrement et de direction au Texas, en Louisiane et en Europe.

Monsieur Bleyzer est intervenu sur la chaîne CNBC en tant qu'expert des investissements dans les pays émergents et donne de nombreuses conférences dans le monde. Il a été membre du Conseil d'administration du Houston Holocaust Museum, du comité de conseil du fonds Texas Emerging Technology, du conseil consultatif du Thunderbird Global Council et du conseil consultatif de l'EMPEA (Emerging Markets Private Equity Association).

Depuis 2013, il est Président du Conseil d'administration d'AgroGeneration.

John Shmorhun – Directeur général et membre du Conseil d’administration



John Shmorhun est un ancien cadre de DuPont. Il a travaillé pendant plus de 18 ans en Ukraine et en Russie où il a géré les activités agricoles de DuPont. En tant que Directeur, il a, pendant huit ans, eu la responsabilité des opérations en Russie, en Ukraine et dans les pays de la CEI.

Avant cette nomination, John Shmorhun a lancé DuPont Ukraine et a occupé le poste de Directeur général des activités agrochimiques de DuPont de 2003 à 2008.

Avant de rejoindre DuPont, Monsieur Shmorhun a été pilote de la Navy pendant 10 ans. Il a été membre de plusieurs conseils dont la Chambre de Commerce des Etats-Unis en Russie, DuPont Khimprom CJSC et DuPont Russian Coatings CJSC. Il est titulaire d’un MBA de l’Institut du management international de Genève et un BSc en ingénierie mécanique de l’Académie Navale des États-Unis.

En 2010, Monsieur John Shmorhun a été nommé Président de Harmelia. Depuis 2013, il est Directeur général d’AgroGeneration.

Pierre Danon – Vice-Président du Conseil d’administration



Pierre Danon est un entrepreneur français. Il siège aux Conseils d’administration de plusieurs sociétés en Europe. Il est Président du conseil d’administration du Groupe Solocal, Président de TDC A/S, Président de ProContact, Président exécutif de Volia, Président exécutif de All Media Baltics et administrateur non dirigeant de Ciel Investment Limited.

Diplômé de l’École nationale des ponts et chaussées, Pierre Danon possède également un Master en droit de l’Université de Panthéon-Assas et un MBA de l’Institut Supérieur des Affaires (MBA de l’école de management HEC à Paris).

Durant 20 ans, Pierre Danon a occupé plusieurs postes et notamment Président de Xerox Europe en 1998, Directeur général de British Telecom Retail en 2000 et Directeur général de Numéricable Completel en 2008. En 2008, il est nommé Vice president puis en 2017



Président de TDC Denmark. En 2011, Il est nommé Président exécutif de Volia, un cablo-opérateur ukrainien et Administrateur non dirigeant de Standard Life. En 2013, il devient Président de ProContact, un centre d'appels à Maurice et Madagascar. En 2015, il est nommé Vice président de CIEL Finance, un groupe présent dans les secteurs de l'hôtellerie, de la santé et de l'immobilier à Maurice. En 2017, il est élu Président de Conseil d'administration du groupe Solocal et Président exécutif de AllMedia Baltics en Lituanie.

En avril 2013, il dirige la fusion entre AgroGeneration et Harmelia pour le compte de SBF. En octobre 2013, il est Vice-Président du Conseil d'administration d'AgroGeneration.

Lev Bleyzer – Membre du Conseil d'administration



Lev Bleyzer, co-fondateur de SigmaBleyzer, est responsable des opérations de la société. Né dans l'ex-Union Soviétique, Monsieur Bleyzer fait ses études à l'Institut des sciences économiques de Kharkiv (Kharkiv Engineering Economics Institute). En 1981, il émigre aux États-Unis et en 1987, obtient une licence de management à l'Université de Houston.

Pendant ses études universitaires, Lev Bleyzer travaille pour un négociant en vins et devient l'un des vendeurs les plus performants à Houston. Sa licence en poche, Monsieur Bleyzer intègre le programme de management d'une société de vente au détail où il travaille pendant quatre ans en tant que directeur des ventes avant de rejoindre Sigma Ventures Inc. en 1994.

Lev Bleyzer est membre du Conseil d'administration de nombreuses sociétés d'Europe de l'Est. À ce titre, il est responsable des aspects financiers et opérationnels de chacune des entités.

Depuis 2013, Monsieur Lev Bleyzer siège au Conseil d'administration d'AgroGeneration. Il est également président du Comité de Rémunération et membre du Comité d'Audit.

Valery Dema – Membre du Conseil d’administration



Valery Dema crée Sigma Financial Industrial Group en 1989, et occupe le poste de Directeur général. En 1994, Sigma Financial Industrial Group passe sous le contrôle de Sigma Ventures Inc., date à laquelle Monsieur Dema en devient le Vice-Président. Actuellement, il est responsable du développement de nouveaux projets au sein de SigmaBleyzer.

Valery Dema obtient un diplôme d’études supérieures de l’Institut d’aviation de Kharkiv en 1985. Il poursuit alors des études de troisième cycle avec un cursus de trois ans en sciences économiques à l’Institut des sciences économiques de Kharkiv (Kharkiv Engineering Economics Institute), un an de management à l’Université de Cologne en Allemagne et trois ans de droit à l’Institut de jurisprudence de Kharkiv (Kharkiv Institute of Jurisprudence).

Depuis 2013, Monsieur Valery Dema est membre du Conseil d’administration d’AgroGeneration.

Neal Warren Sigda – Membre du Conseil d’administration



Neal Sigda est Partner chez SigmaBleyzer et intervient en tant que membre du Comité d’investissement et président du comité de suivi des portefeuilles. De 1995 à 1997, il a passé la majeure partie de son temps à Kaliningrad, en Russie, ainsi qu’à St. Petersburg, où il était directeur financier pour une entreprise en coparticipation.

Auparavant, Neal Sigda avait passé plusieurs années dans le secteur de l’édition. Il possède une licence de l’Université de Cornell et un master en management international de Thunderbird American Graduate School of International Management, avec une spécialisation en finances.

En tant que Partner chez SigmaBleyzer, Monsieur Sigda s’implique dans le lancement et le suivi de différentes activités, ceci incluant notamment la participation, antérieure ou actuelle, à divers Conseils d’administration, la direction de SigmaBleyzer Equities Research Group, la supervision des relations avec les investisseurs et de l’équipe d’acquisitions.



Depuis 2013, Monsieur Sigda est membre du Conseil d’administration d’AgroGeneration S.A. Il est également président du Comité d’Audit et membre du Comité des rémunérations.

Guillaume James – Membre du Conseil d’administration



Monsieur Guillaume James est diplômé de l’Université de Paris II où il obtient en 1999 une maîtrise de droit.

De 2000 à 2002, Monsieur James est juriste chez Self Trade (courtier en ligne). De 2002 à 2010, il occupe le poste de directeur des affaires corporate chez Poweo (premier fournisseur indépendant de gaz et d’électricité en France).

Il est Administrateur de Gravitation depuis 2008.

Guillaume James siège au Conseil d’administration d’AgroGeneration depuis 2014. Il est également membre du Comité des rémunérations.

2.3 Liste des autres mandats et fonctions exercées par les membres du Conseil d’administration

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Mandats et fonctions exercés au sein du groupe au cours de l’exercice clos et au cours des cinq derniers exercices sociaux	Mandats et fonctions exercés en dehors du groupe au cours des cinq derniers exercices sociaux
<p>Michael Bleyzer</p>	<p><u>Mandats et fonctions au cours de l’exercice clos :</u> Président du Conseil d’administration</p>	<p><u>Mandats et fonctions en cours :</u> Président du Conseil d’administration, membre du Comité d’investissement et associé fondateur de SigmaBleyzer</p> <p><u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq derniers exercices :</u> Texas Emerging Technology Fund : comité consultatif Thunderbird : Conseil mondial Thunderbird Private Equity Center : Comité exécutif et consultatif Emerging Markets Private Equity Association (EMPEA) : Comité exécutif Houston Museum of Holocaust : Administrateur</p>
<p>John Shmorhun</p>	<p><u>Mandats et fonctions au cours de l’exercice clos :</u> Directeur général Membre du Conseil d’administration</p>	<p><u>Mandats et fonctions en cours :</u> Directeur général et membre du Conseil d’administration d’Harmelia</p> <p><u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq derniers exercices :</u> Néant</p>



<p>Pierre Danon</p>	<p><u>Mandats et fonctions au cours de l'exercice clos :</u> Vice-Président du Conseil d'administration Membre du Conseil d'administration</p>	<p><u>Mandats et fonctions en cours :</u> TDC : Président CIEL Finance : Vice Président ProContact: Président Volia: Président exécutif Solocal: Président All Media Baltics: Président exécutif <u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq derniers exercices :</u> Numéricable : Président de 2008 à 2012</p>
<p>Valery Dema</p>	<p><u>Mandats et fonctions au cours de l'exercice :</u> Membre du Conseil d'administration</p>	<p><u>Mandats et fonctions en cours :</u> Administrateur de HASK-Flex (Ukraine)</p>
<p>Lev Bleyzer</p>	<p><u>Mandats et fonctions au cours de l'exercice :</u> Membre du Conseil d'administration</p>	<p><u>Mandats et fonctions en cours :</u> Directeur général, membre du Comité d'investissement et associé fondateur de SigmaBleyzer Administrateur de UKRN I New Capital Growth Co Limited (Chypre) Administrateur de UKRN II New Capital Growth Co Limited (Chypre) Administrateur de UKRN III New Capital Growth Co Limited (Chypre) Administrateur de Volia Limited (Chypre) Administrateur de Aquorn Holding Limited (Chypre) Administrateur de OISIW Limited (Chypre) Administrateur de Elandia Holding Limited (Chypre) Administrateur de Giacintoco Holding Limited (Chypre) Administrateur de Wellaxo Investments Limited (Chypre) Administrateur de Braeside Limited (Chypre) Administrateur de SBF IV Cyprus Limited (Chypre) Administrateur de Ostrella Limited (Chypre) Administrateur de Konkur Investments Limited (Chypre) Administrateur de Iviza Investments Limited (Chypre) Administrateur de Bonza Bay Investments Limited (Chypre) Administrateur de Ungeni Investments Limited (Chypre) Administrateur de SigmaBleyzer Southeast European Fund IV CV (Pays-Bas) Administrateur de SBF Southeast European Holdings BV (Pays-Bas) Administrateur de SBV IV Dairy BV (Pays-Bas) Administrateur de SigmaBleyzer Investment Group LLC (Etats-Unis) Administrateur de SBT GP VI LLC (Etats-Unis) Administrateur de SBT Investment VI LLC (Etats-Unis) Administrateur de SIGMA UGF-IV LLC (Etats-Unis) Vice-Président de Sigma Ventures Inc (Etats-Unis)</p>



		Vice-Président de Sigma Advisors Inc (Etats-Unis) Administrateur de Poltavaa Condited (Ukraine) Administrateur de Sumatra LTD (Ukraine) Administrateur de Covalact Administrateur de Sigma Cayman III LTD (Cayman)
Neal Sigda	<u>Mandats et fonctions en cours :</u> Membre du Conseil d'administration	<u>Mandats et fonctions en cours :</u> Président du comité de suivi des portefeuilles de SigmaBleyzer Membre du comité d'investissement et associé de SigmaBleyzer
Guillaume James	<u>Mandats et fonctions au cours de l'exercice clos :</u> Membre du Conseil d'administration	<u>Mandats et fonctions en cours :</u> Directeur Général de DreamJet Participations SAS Vice président de Gravitation SAS Membre du Comité de Surveillance d'Audacia SAS Président de GCMI Corporate SAS

2.4 Rémunération et avantages en nature des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

2.4.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration

L'Assemblée générale des actionnaires d'AgroGeneration S.A. n'a pas alloué de jetons de présence ni aucune autre rémunération aux membres du Conseil d'administration.

2.4.2 Rémunération des membres de la Direction générale

La rémunération du Directeur Général est fixée par le Conseil d'administration après avis du Comité des rémunérations sur la base de critères financiers.

- Au 31 décembre 2017 :

- Rémunération annuelle fixe de 298 000 € ;
- Rémunération variable de 300 000 USD au titre de l'exercice 2016 tel qu'approuvé par le Conseil d'administration;
- Appartement de fonction et frais de déplacement ;



- Au 31 décembre 2016 :

- Rémunération annuelle fixe de 283 000 € ;
- Rémunération variable de 150 0000 USD au titre de l'exercice 2015 tel qu'approuvé par le Conseil d'administration ;
- Appartement de fonction et frais de déplacement.

Il n'existe pas d'engagements différés relatifs à une indemnité de départ et/ou à une indemnité de non-concurrence entre AgroGeneration et le Directeur Général.

2.5 Délégation d'augmentation du capital

Conformément à l'article L. 225-37-4, alinéa 3 du Code de commerce, vous trouverez ci-joint en **Annexe 3** un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital.

*

* *

Fait à Paris, le 25 avril 2018

Le Conseil d'administration

AgroGeneration S.A.

ANNEXE 1 - LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Au 31 décembre 2017, AgroGeneration détient les filiales décrites ci-dessous :

#	Nom	Nom pour consolidation	Siège social	Activité	31 décembre 2017
					% d'intérêt
1	AgroGeneration	AgroGeneration	Paris (France)	Siège social	Entité consolidante
2	Marrimore Holdings Ltd	Marrimore	Nicosie (Chypre)	Société holding	100 %
3	Haberly Properties Ltd (1)	Haberly	Nicosie (Chypre)	Société holding	-
4	Harmelia Investments Limited	Harmelia	Nicosie (Chypre)	Société holding	100 %
5	Zeanovi Limited	Zeanovi	Nicosie (Chypre)	Société holding	100 %
6	Wellaxo Investments Limited	Wellaxo	Nicosie (Chypre)	Société holding	100 %
7	Azent Limited Company	Azent	Nicosie (Chypre)	Société holding	100 %
8	Zito Investments Limited (1)	Zito	Nicosie (Chypre)	Société holding	-
9	UCD Ukraine	UCD UA	Kiev (Ukraine)	Entreprise de services	100 %
10	AgroGeneration Ukraine LLC	AGG UA	Kiev (Ukraine)	Entreprise de services	100 %
11	Agrofuel Ukraine	Agrofuel	Kiev (Ukraine)	Société commerciale	100 %
12	AFT-Agro	AFT	Kiev (Ukraine)	Entreprise de services	100 %
13	Agroziom	AGZ	Soumy (Ukraine)	Société agricole	100 %
14	APK Agroziom LLC (2)	AGZ	Soumy (Ukraine)	Entreprise de services	100 %
15	Vinal Agro	VKD	Lviv (Ukraine)	Société agricole	100 %
16	Knyazhi Lany (VKL)	VZL	Lviv (Ukraine)	Société agricole	100 %
17	Zborivski Lany (VZB)	VZL	Ternopol (Ukraine)	Société agricole	100 %
18	Agrodruzstvo Jevisovice Ukraine	AJU	Ternopol (Ukraine)	Société agricole	100 %
19	Lishchynske	VLY	Jytomyr (Ukraine)	Société agricole	100 %
20	Agro Fund Terestchenko	AFT	Jytomyr (Ukraine)	Société agricole	100 %
21	APK Novy Stil LLC	NST	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100 %
22	APK Donets LLC	DON	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100 %
23	Burlukskoje PC	BUR	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100 %
24	Zachepylivske LLC (3)	ZACH	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	-
25	AF Barvenkovskaya LLC	BAR	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100 %
26	APK Ukraina Nova LLC	APK	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100 %
27	AF Podoljevskaja LLC	POD	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100 %
28	FG Podoljevskaja	POD	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100 %
29	AF Ukraina Nova LLC	UNA	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100 %
30	Lan LLC	LAN	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100 %
31	Vybor LLC (3)	VYB	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	-
32	Harmelia Trading LLC	HAR	Kharkiv (Ukraine)	Société commerciale	100 %
33	Agro Dom Plus	AgroDom	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100 %
34	Register LLC	Registre	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100 %
35	Agroholding Tornado PC	Tornado	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100 %

(1) Suite à la restructuration du Groupe engagée en janvier 2017, Zito Investments Limited et Haberly Properties ont été réunies respectivement à Harmelia Investments Limited et Marrimore Holdings Ltd et ont donc cessé d'exister en tant qu'entités juridiques distinctes.

(2) Le 16 janvier 2017, le Groupe a constitué l'entité juridique APK Agroziom.

(3) Le 15 mai 2017, le Groupe a cédé Vybor LLC et Zachepylivske LLC

ANNEXE 2 - TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Article R. 225-102 du Code de commerce)

	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2017
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	4 618 096,40	4 618 096,40	4.925.469,40	5 008. 972,40	5 060 590
Nombre d'actions émises	92 361 928	92 361 928	98 509 388	100 173 448	101 211 804
Nombre maximum d'actions à créer :					
- par conversion d'obligations			129 126 960	122 726 448	117 284 400
- par droit de souscription	4 820 641	4 770 641	4 793 917	5 088 917	4 793 917
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires (H.T)	17 171 583	12 517 095	19 678 059	19 532 000	28 133 635
Résultat net avant impôt, amortissement et provisions	(4 669 530)	(8 801 200)	(7 395 124)	(3 004 662)	(2 253 500)
Charge fiscale	-	-	-	-	-
Résultat net après impôt, amortissement et provisions	(8 917 668)	(7 890 306)	(43 766 977)	(21 482 000)	(15 654 480)
Montant des bénéfices distribués					
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	- 0	- 0	- 0	- 0	0
Résultat après impôt, amortissements et provisions	- 0	- 0	- 0	- 0	0
Dividendes versé à chaque action					
Personnel					
Effectif moyen des salariés	6	2	2	2	2
Montant de la masse salariale	647 208	336 150	383 107	194 387	164 766
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu. Soc., œuvres)	245 658	136 563	109 097	90 806	89 845

ANNEXE 3 - TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

(Article L. 225-37-4, 3° du Code de commerce)

Points	Titres Concernés	Assemblée ayant consentie la délégation	Durée de l'autorisation	Mise en oeuvre
1	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer des actions que la société détient ou pourrait détenir par suite d'achats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce, dans la limite de 10% du capital social.	29 juin 2017 6 ^{ème} résolution	18 mois	Délégation non mise en oeuvre en 2017
2	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions que la Société pourrait détenir dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce dans la limite de 10% du capital social constaté au moment de la décision d'annulation.	29 juin 2017 7 ^{ème} résolution	18 mois	Délégation non mise en oeuvre en 2017

Points	Titres Concernés	Assemblée ayant consentie la délégation	Durée de l'autorisation	Mise en oeuvre
3	<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration, à l'effet d'attribuer gratuitement, en une ou plusieurs fois, des actions, existantes ou à émettre, de la société aux salariés du groupe ainsi qu'aux mandataires sociaux de la société ou de sociétés du groupe, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des bénéficiaires des attributions d'actions, dans la limite de 2% du capital de la Société existant au jour où le Conseil d'administration décide de l'attribution gratuite d'actions.</p>	<p>20 juin 2016 16^{ème} résolution</p>	<p>38 mois</p>	<p>Décision du Conseil d'administration du 5 juillet 2016</p>